

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0843**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Marché de mission de contrôle technique et de normalisation des risques dans le cadre de la construction du Musée des Confluences - Autorisation de signer l'avenant n° 5 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0843**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Marché de mission de contrôle technique et de normalisation des risques dans le cadre de la construction du Musée des Confluences - Autorisation de signer l'avenant n° 5 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par une convention de mandat du 6 octobre 2000, le Conseil général du Rhône a confié, à la Société d'équipement du Rhône de Lyon (SERL), la réalisation du Musée des Confluences situé à Lyon 2°.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, la Métropole de Lyon s'est substituée au Département au 1er janvier 2015 et, à ce titre, est désormais mandant de la SERL.

Pour la réalisation de cette opération, un marché "mission de contrôle technique et de normalisation des risques" a été notifié sous le numéro 09-03158 le 3 juillet 2009 au groupement BUREAU VERITAS/APAVE SUD EUROPE SAS pour un montant de 1 817 460 € HT, soit 2 180 952 € TTC.

Contenu de l'avenant n° 5

Le présent avenant n° 5 a pour objet de fixer le nouveau prix global et forfaitaire du marché relatif au contrôle technique :

Après la signature de l'avenant n° 4, le montant du marché est de 2 111 874,98 € HT.

Pour terminer sa mission et du fait du retard pris par les entreprises, le groupement de contrôle technique a continué ses interventions entre le 7 novembre 2014 et mi-avril 2015, soit une prolongation de 5 mois. Une rémunération complémentaire doit lui être accordée sur une base mensuelle de 12 005,90 € HT par mois, soit pour 5 mois 60 029,50 € HT.

Des avenants antérieurs pour un montant de 294 414,98 € HT, soit 353 297,98 € TTC, ainsi que cet avenant n° 5 d'un montant de 60 029,50 € HT, soit 72 035,40 € TTC, porteraient le montant total du marché à 2 171 904,48 € HT, soit 2 606 285,38 € TTC. Il s'ensuit une augmentation (tous avenants confondus) de 19,5 % du montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres de la Métropole, lors de sa séance du 25 mars 2016, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser la SERL représentée par son Directeur général à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 5 concernant le marché n° 09-03158 relatif à la "mission de contrôle technique et de normalisation des risques" pour la construction du Musée des Confluences à Lyon 2°, à conclure avec le groupement BUREAU VERITAS/APAVE SUD EUROPE SAS.

Cet avenant n° 5 conclu avec le groupement BUREAU VERITAS/APAVE SUD EUROPE SAS d'un montant de 60 029,50 €HT, soit 72 035,40 €TTC porterait le montant total du marché à 2 171 904,48 €HT, soit 2 606 285,38 €TTC.

2° - Autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'enveloppe financière du mandat de travaux confié à la SERL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.